



Délai de retractation emprunt bancaire

Par **cs3000**, le **06/10/2009** à **19:40**

Bonjour,rnrnJ'ai souscrit un prêt de 30 000€ auprès d'un organisme de crédit.rnrnLe contrat de prêt mentionnait bien la présence de mon épouse en qualité de co-emprunteur mais celle-ci ne l'a pas signé bien que sa signature était sollicitée par la présence au contrat d'une rubrique "Signature du Co-emprunteur".rnrnNous sommes mariés sous le régime de la communauté et n'avons pas de biens propres.rnrnMon épouse n'est pas d'accord sur les conditions qui m'ont été accordées (taux d'intérêt qu'elle juge trop élevé) et s'étonne que l'on a pu "nous" accorder ce prêt sans en avoir eu personnellement connaissance et donc sans avoir pu faire valoir son droit à rétractation (loi Scrivner)rnrnElle souhaite donc demander l'annulation pure et simple de ce prêt, demander le remboursement des mensualités ainsi que des frais déjà prélevés et rembourser au prêteur le capital emprunté soit 30 000€.rnrnJe suis très embarrassé et je souhaiterais savoir si mon épouse est bien dans son droit.rnrnMerci par avance pour vos réponses.rnrnSC